

EMBALLAGE COMPOSTABLE OU BIODÉGRADABLE ?

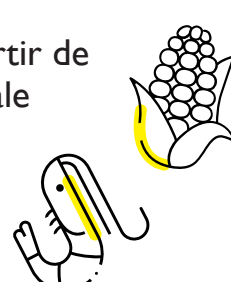
Un emballage compostable peut être :

En plastique, en papier,
en carton

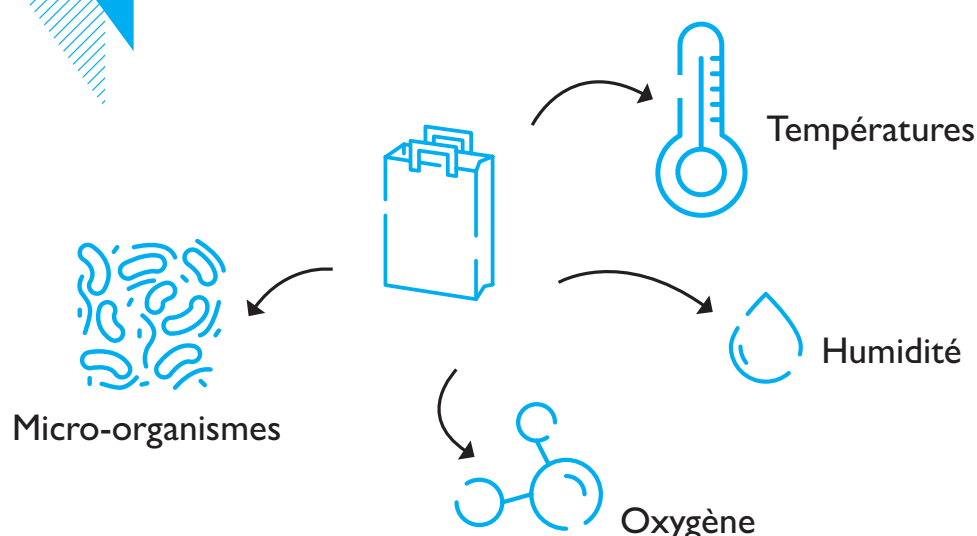


Biosourcé ou issu du pétrole

c'est-à-dire fabriqué à partir de
matière végétale ou animale



Un emballage compostable se dégrade dans certaines conditions



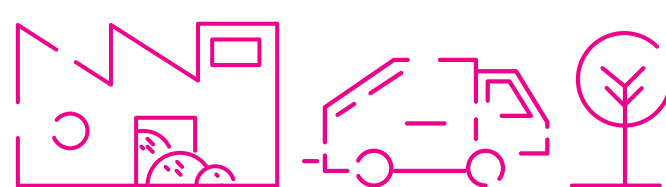
En fonction de sa composition, l'emballage peut être composté



On reconnaît un emballage
compostable à domicile
grâce à ce logo :



ou



dans une usine
de compostage industriel,
où les températures montent à 70°C

Les emballages compostables ne se
dégradent que dans un compost bien
entretenu ! Voici quelques conseils :

- Mélanger les déchets entre eux en
les brassant dès le départ ou en les
disposant en couches alternées
- Aérer les matières
- Surveiller l'humidité

Compostable = biodégradable mais l'inverse n'est pas toujours vrai !

La définition d'un emballage biodégradable est très vaste

Il peut se dégrader :

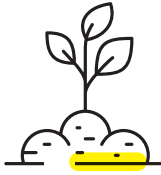
dans un bac
de compostage



dans une usine de
compostage industriel



dans le sol



dans l'eau



Il est interdit de faire figurer la mention « biodégradable »
sur un emballage ou un produit.

Comme tout emballage, un emballage
compostable ou biodégradable ne doit
surtout pas être jeté dans la nature !

En attendant de se dégrader,
il aura un **impact négatif** sur la biodiversité



La mention « Ne pas jeter
dans la nature » est obligatoire
sur tous les emballages
compostables.

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits